

1 Place de la Mairie
50 580 LE MESNIL

Le Maire de la commune de **LE MESNIL**

Vu les articles L 2212-2, L 2213-1 et L 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'à l'occasion des travaux de voirie menés par la société COLAS France-Etablissement MESLIN ayant son siège à 19 rue Hervé Dannemont, ZA du Mont à la Quesne, 50700 BRIX, sur les voies communales Route de l'église et chemin du Costil depuis la RD50 jusqu'à la limite de Saint Georges de la Rivière ainsi que sur la totalité du chemin du hameau Pastourel, des restrictions de circulation et de stationnement doivent être prises pour assurer la sécurité des riverains et des usagers de la route,

Ces travaux d'une durée de deux jours à partir du lundi 17 Aout au 18 Aout.

ARRETE

Article 1er:

Du Lundi 17 Aout au 18 Aout, de 8 heures à 18 heures, Route de l'église et chemin du Costil depuis la RD50 jusqu'à la limite de Saint Georges de la Rivière ainsi que sur la totalité du chemin du hameau Pastourel, la circulation et le stationnement de tous véhicules seront interdit dans les deux sens de circulation.

Article 2:

La signalisation adéquate devra être mise en place et maintenue en état par la société COLAS France - Etablissement MESLIN durant toute la durée du chantier.

Article 3:

Ampliation du présent arrêté est transmise :

- Brigade de Gendarmerie – Les Pieux
- Le responsable des services de secours et d'incendie de PORTBAIL
- la société COLAS France - Etablissement MESLIN

Fait à Le Mesnil, le 17 août 2026

Le Maire,
Jean-Paul VASSELIN

